

PORTAGE DE REPAS

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Être âgé de 70 ans et plus ou reconnu avec un handicap à 80% par la MDPH
- Condition de ressources : revenu fiscal de référence - en fonction d'un barème

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition connu
- Reconnaissance de handicap (notification de la MDPH, carte d'invalidité etc...)

L'AIDE

- 2 à 3 € par repas en fonction du barème.

LES DEMARCHES

Le demandeur fait sa demande auprès du CCAS en déposant les pièces justificatives..

Le CCAS étudie la demande

Le CCAS fait un courrier de réponse au demandeur que l'aide soit attribuée ou non.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LE RESTAURANT BON ACCUEIL

PRIX DU REPAS : Repas complet : 10.90 € - Repas allégé : 8.00 €

13 rue Gabriel Vicaire

01000 BOURG EN BRESSE

Tél. : 04-74-22-28-81

BAREME : (barème au 1^{er} octobre 2020 – impôt 2020 sur les revenus 2019)

NOMBRE DE PARTS	RFR inférieur à 1 RFR	Plafond 1 RFR	RFR entre 1 RFR et 1,5 RFR	PLAFOND 1,5 RFR	RFR supérieur à 1,5 RFR
1	AIDE MAXIMALE DE 3 € / REPAS	11 098 €	AIDE MAXIMALE DE 2 € / REPAS	16 647 €	AUCUNE AIDE
1,5		14 061 €		21 092 €	
2		17 024 €		25 536 €	
2,5		19 987 €		29 981 €	
3		22 950 €		34 425 €	
3,5		25 913 €		38 870 €	
4		28 876 €		43 314 €	

Pour tous renseignements :

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00

1 place de la Mairie - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Tél. : 04-74-24-45-56 - Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr